

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 12.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

La JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSÉRATIONS: Annonces: la ligne... 25 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal...

ROUBAIX, 21 JUIN 1879

BOURSE DE PARIS DU 20 JUIN

Cours de terme de 1 h. 14, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with columns: VALEURS, Cours au jour, Cours précédents. Lists various stocks and bonds.

En ce moment où nous mettons sous presse le cours des valeurs ne nous est pas encore parvenu.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)

Table with columns: 21 JUIN, 20 JUIN. Lists government bonds.

Service particulier

Table with columns: 21 JUIN, 20 JUIN. Lists various stocks.

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 21 juin. Change sur Londres, 4,87 1/2; change sur Paris, 4,14 3/4; 100.

Depêches de MM. Schlagdenhaufen et C., représentants à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez:

Havre, 21 juin. Ventes 800 b. Marché ferme.

Liverpool, 21 juin. Ventes 7,000 b. Marché raïssant.

New-York, 21 juin. Coton, 12 3/8.

Rocttes 7,000 b. New-Orléans low middling 88 1/2.

Savannah 84 1/2.

Les choses se sont passées jeudi à Versailles absolument comme l'avaient réglé les gauches.

Elle sentait confusément qu'il y avait un triste mystère au fond de ces quiproquos, plus ou moins involontaires, et que l'honnête trouver de billets de banque jouait une comédie dont elle n'entrevoit pas encore le but.

Quant au fils de M. Lecoq, son attitude disait assez que l'exhibition soudaine de cette malheureuse photographie venait de lui porter un coup terrible.

Il était très-pâle et sa main crispée avait saisi le dossier d'un fauteuil.

C'est le geste machinal des condamnés quand on leur lit l'arrêt qui les retranche du nombre des vivants.

Ils se cramponnent à leur banc comme les mourants se cramponnent aux draps de leur lit.

On eût dit que Louis de Gentilly se défendait contre des bourreaux invisibles qui s'efforçaient de l'entraîner à l'échafaud.

L'auteur de ce coup de théâtre observait tranquillement l'étrange tableau que présentait le salon, tout à l'heure encore si paisible, de la veuve du banquier, et il n'avait pas l'air de remarquer l'agitation que produisait l'inventaire du portefeuille, cet inventaire qu'il semblait prendre plaisir à détailler, comme les auteurs se plaisent à menager leurs effets.

Cependant, il regardait M. de Gentilly du coin de l'œil, et il ne perdait ni un de ses mouvements, ni une des contractions de sa figure bouleversée.

— Parait que je m'étais trompé, dit-il en retirant la carte qu'il avait mise sous les yeux de Thérèse. Excusez, mademoiselle.

dition ne se repentiront-ils pas amèrement de leur faiblesse? Ils ont fait hier du pouvoir constituant un instrument de tyrannie brutale, aveugle, sous lequel ils ont écrasé la liberté de leurs adversaires et sous lequel à leur tour ils seront peut-être pris et broyés un jour.

C'est d'abord dans les bureaux qu'a éclaté le dessein d'oppression formé par la gauche. Lorsque les représentants de la minorité ont voulu parler, on leur a fermé la bouche. Le règlement voulait-il qu'il en fût ainsi? Non, et la preuve c'est que dans quelques-uns des bureaux, dans deux, la majorité a eu le sentiment de l'énormité dont elle allait se rendre coupable, et elle a laissé parler les représentants de la minorité; mais dans treize bureaux — dans treize — la contradiction a été étouffée contrairement à toutes les convenances, contrairement aux principes essentiels du gouvernement parlementaire. Le règlement consacrait-il ces principes? Oui, assurément, et, comme l'a dit très justement M. Chesnelong à la tribune, le règlement a été mis de côté et violé. Ça été le premier scandale de la journée de jeudi.

Le second n'a pas été moindre. Pourquoi l'Assemblée nationale de 1871 avait-elle admis que les commissions seraient, dans des cas comme ce cas-ci, nommées au scrutin de liste? C'est que le hasard peut faire que, les membres de l'Assemblée les plus compétents, les plus autorisés pour traiter une question se trouvent réunis au nombre de trois ou quatre dans un bureau, et qu'alors ils ne puissent être élus commissaires et demeurent étrangers à la préparation d'une loi pour laquelle leurs lumières seraient nécessaires. Afin de prévenir les inconvénients qui pourraient ainsi résulter des hasards qui répartissent les membres de l'Assemblée entre les différents bureaux, l'Assemblée avait très sagement adopté le scrutin de liste. On ne doutait pas que la majorité ne réservât toujours à la minorité une représentation sur la liste, et que celle-ci n'eût par conséquent des interprètes de sa pensée dans la Commission. Les passions étaient vives quand, à Versailles, fut instituée, il y a six ans, la commission chargée de préparer les lois constitutionnelles. La majorité conservatrice considéra qu'il était de son devoir de faire entrer dans cette commission MM. Dufaure, Laboulaye, Vacherot, Waddington, Cézanne. Est-ce ainsi que le parti républicain a procédé jeudi? Non; la veille, une liste était préparée qui ne portait le nom d'aucun membre de la minorité; cette liste avait été hier matin publiée par les journaux radicaux, et la majorité républicaine, docile, a voté cette liste sans y rien changer. La commission s'est donc trouvée uniquement composée par les représentants d'un parti, et ce parti est si absolument étranger à tout libéralisme, si hardi dans l'oppression des adversaires, si effrontément intolérant, qu'il n'a voulu entendre aucune objection, aucune contradiction.

Le second scandale, plus éclatant encore que le premier, a été dénoncé avec fermeté par M. Chesnelong; mais la présence de l'honorable député à la tribune n'a servi qu'à éclaircir de plus en plus de dessein tyranique de la majorité. A peine M. Chesnelong, avec une modération, une urbanité à laquelle tous doivent rendre hommage, avait-il fait connaître sa critique contre le procédé de la majorité, que la gauche s'est montrée opposée à toute explication dans le Congrès, comme elle avait été opposée à toute discussion dans les bureaux.

Il eût été plus simple de déclarer qu'on ne voulait pas entendre M. Chesnelong. La majorité eût avoué trop clairement son dessein; elle a recouru au moins honora-

ble des expédients: par des interruptions, des murmures, des rumeurs systématiques, renouvelées et prolongées, on a fait en sorte que M. Chesnelong n'aurait pu faire entendre un seul mot si son courage n'avait, pas cette fois encore, égalé son talent.

Le parti pris était dès lors tellement évident que la minorité n'avait plus d'illusion à se faire sur le sort qui l'attendait. Le mépris de ses droits allait dépasser tout ce qu'on avait pu craindre. Il était plus de six heures; il y avait huit heures qu'on était réuni; la fatigue, la chaleur étaient extrêmes; prolonger le débat était impossible; il fallait remettre à aujourd'hui la délibération. M. Buffet demandait cette remise; elle lui fut refusée. C'était là le dernier des scandales dont le parti républicain devait donner le spectacle au pays. Au moins le silence imposé à M. Buffet montera-t-il dans tout son jour aux esprits droits de tous les partis ce qu'il faut attendre des républicains devenus nos maîtres. Les destructeurs du gouvernement parlementaire, les voilà les ennemis de la liberté, les voilà les serviteurs de la plus insupportable des tyrannies, les voilà Hier, à Versailles il était impossible de ne pas voir se dresser le souvenir et comme l'image des Assemblées de la Révolution. Le seul dogme des républicains c'est que, la nation étant souveraine, le gouvernement appartient à ses représentants. Ce dogme, les républicains eux-mêmes s'en font les contempteurs quand ils donnent à un parti, c'est-à-dire à la majorité, le droit d'étouffer les voix des autres partis, d'écraser la minorité, sans lui laisser le moyen de dire au pays pourquoi on l'écrase.

Nous ne pouvons terminer qu'en rendant hommage à l'élevation avec laquelle M. Lucien Brun a expliqué les raisons que ses amis et lui avaient de repousser la proposition du gouvernement. Assurément c'eût été pour des hommes de parti l'occasion de se précipiter contre la constitution, qu'ils n'ont pas votée, par l'accès que leur ouvraient les républicains. Mais M. Lucien Brun et ses amis l'ont dit hier: ils n'ont pas voulu être des hommes de parti, ils ont voté contre le retour à Paris. C'était là ce que commandait l'honneur, le patriotisme, l'intelligence des véritables intérêts de la cause monarchique, dont M. Lucien Brun est un des champions. Il n'appartient qu'à Dieu de faire sortir le bien de l'exces du mal. Les hommes qui voudraient le faire seraient coupables d'une sorte d'usurpation impie sur des droits supérieurs à l'humanité. Le devoir des conservateurs est, dans des crises comme celle que nous traversons, de combattre ce qui est mauvais, sans s'inquiéter si par là ils retardent de quelques jours la perte de leurs adversaires. Abroger l'article 9 de la Constitution, ramener les Chambres à Paris, c'est, comme l'a si bien démontré M. Lebloulay, perdre la République, mais c'est exposer le pays à de tels périls que seul des hommes de parti peuvent accepter la responsabilité d'une pareille conduite.

La Mort du prince Louis-Napoléon ET LA PRESSE PARISIENNE

Nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux les articles consacrés par les principaux journaux à la mort du fils Napoléon III.

Voici comment s'exprime M. Paul de Cassagnac dans le Pays: Une épouvantable, horrible nouvelle, s'est abattue sur nous comme un coup de foudre. Le Prince Impérial serait mort. Les dépêches qu'on trouvera plus loin ne

nous laissent que cet espoir absurde, fou, que gardent obstinément ceux qui se roidissent contre le malheur et qui refusent d'y croire, même quand il vous tient à la gorge.

Si la chose est vraie, et elle doit l'être, nous ne nous sentons ni la force morale de nous plaindre, ni la possibilité matérielle de l'est l'anéantissement qui annule et qui anéantit. Jeunesse, courage, intelligence, avenir, tout cela serait couché là-bas, dans les jungles, au milieu des ricaneurs de quelques sauvages. N'ouï t'as ne peut pas être. Et cela est. Pauvre jeune Prince que j'aimais, que je servais avec tout le dévouement de mon âme, en qui j'avais mis le salut de ma patrie, l'orgueil de mes convictions, il n'est plus! Il est allé retrouver son frère dans l'infortuné, le roi de Rome, nous laissant désespérés et éperdus comme les soldats de la vieille garde, quand ils apprirent que le fils de leur Empereur avait succombé! L'Empire est-il mort avec le Prince Impérial? Non.

Il y a un héritier: le prince a désigné le Prince Victor, le fils aîné du prince Napoléon, jeune homme au cœur ardent, à l'esprit vif; et que la direction de sa pieuse mère a fait digne de nous, digne de la France.

Et il n'y aurait pas le prince Victor, qu'il y aurait encore l'idée qui domine, le système qui prévaut et qui s'impose. Et si le bonapartisme est en péril, l'impérialisme est plus fort que jamais. Mais nous ne sentons pas la force, nous ne nous sentons pas le courage de discuter, de parler. Nos ennemis mêmes, s'ils ont un peu de cœur, comprendront la cuisante douleur à laquelle nous appartenons aujourd'hui corps et âme.

Il n'y a pas place pour autre chose dans notre pensée, que domine la stupeur. Donc, nous nous renfermons dans notre deuil. Nous avons perdu notre chef. Nous nous recueillons, tout entier à la tombe et ne voulant pas encore penser au trône. Et que la volonté de Dieu soit faite! S'il nous frappe aussi cruellement, aussi durement, c'est qu'il a un dessein impénétrable, devant lequel ma foi chrétienne s'incline sans murmurer, et en imposant silence aux révoltes qui s'emparent de mon âme et qui m'envahissent furieusement. — Paul de Cassagnac.

La Patrie dit: Il est presque impossible de rien ajouter à l'émotion profonde que nous avons vu soudain se répandre dans toutes les classes de la population parisienne, aussitôt que la douleur nouvelle que nous publions plus loin a été connue. Les ressentiments de la politique, les divergences et les haines des partis se sont effacés soudain et nous ont laissé de place qu'à la stupeur et à la consternation que lui ont causée les coups en face des grandes catastrophes humaines.

Cela nous paraît une plaisanterie. Le principe héréditaire implique que la naissance seule constitue le droit. Nul ne peut en modifier l'ordre, et le plébiscite de 1870, ratifiant le sénatus-consulte, a réglé la succession. L'héritier impérial est donc l'ancien député républicain élu à Ajaccio. C'est drôle! Le Temps dit que le parti bonapartiste, qui formait une sorte de tout en se concentrant dans un jeune homme on dont ignoraient encore les tendances, les vœux, les mérites, va nécessairement s'émietter. Chacun de ceux qui le composent va aller là où l'appellent ses affinités naturelles.

Ce journal ajoute: Peut-être le parti impérialiste cherchera-t-il à se relever du coup qui vient de l'atteindre; peut-être tentera-t-il de maintenir ses espérances et de donner un successeur politique à la cause victorienne de Zouloùs. Nous ne savons, à cet égard, ce qui va être résolu par les chefs du parti; mais peu importe quelle sera leur décision. Alors même que l'état-major du bonapartisme, depuis M. Rouher jusqu'à M. de Cassagnac, viendrait à s'accorder sur le choix d'un prétendant, la situation du parti, telle que l'a faite la mort du jeune prince, ne serait pas modifiée; ce serait toujours une situation perdue.

gletter; on savait quelle affection la noble reine Victoria lui portait. Quand la résolution chevaleresque qui l'a conduit à la mort fut connue du public, le sentiment universel se partagea entre l'admiration et l'inquiétude; on admira cette détermination virile d'un jeune prince qui avait voulu connaître le danger, faire ses preuves, montrer au monde que l'oisiveté et la mollesse lui semblaient indignes de sa naissance, qui n'avait demandé conseil à personne pour aller tout seul affronter un climat terrible et les dangers de cette fureuse guerre.

Hélas! voici donc la conclusion de cette tragique existence. A vingt-trois ans, cette vie dans laquelle les plus douloureuses épreuves avaient trouvé le temps de s'acquiescer, est brisée. Le petit-neveu du grand Empereur succombe à finit jettes de son pays, presque en vue de Saint-Hélène! En face de cette implacable fatalité de la destinée, il n'y a place dans le premier moment que pour l'émotion et pour la stupeur. Tout au plus peut-on faire remarquer que l'impitoyable de ce jeune prince ajoutée à l'amertume de nos regrets. En voyant le courage de cette mort sur une terre barbare, on se dit que si la fortune n'avait voulu, c'est la France peut-être qui plus tard en eût profité.

L'Ordre a un court article dont voici la conclusion: On comprendra qu'aujourd'hui, tout entier à notre douleur, nous n'ayons qu'un devoir et qu'un besoin: nous agenouiller pieusement devant cette tombe, et mêler nos larmes à celles que répandent sur la jeune héros que nous pleurons ses deux frères si cruellement frappés: l'impérialisme et la France.

Voici maintenant quelques extraits des feuilles républicaines. On lit dans la France: La mort du prince Napoléon-Eugène, dont la nouvelle est arrivée cette nuit et dont l'authenticité ne saurait être contestée, est un événement à l'importance duquel ne saurait être comparée celle de la mort de M. le comte de Chambord, le jour où inévitablement elle arrivera. Cette triste fin du jeune héritier de l'auteur de l'attentat du 2 décembre en est l'expiation, comme la triste fin du jeune héritier d'autour de l'attentat du 18 brumaire en fut aussi le châtiment. C'est ce que dira l'histoire. Mais malheureusement, ni ce châtiment, ni cette expiation ne sont les réparations pour la France de la perte de ses deux lignes de frontières, perte que lui ont causée le premier empire, en 1815, après Waterloo, et le second empire, en 1870, après Sedan.

Le même journal donne cette information: On affirme que M. Rouher est détenteur d'un testament de l'ex-prince impérial, désignant le prince Napoléon (Jérôme) de son rang dynastique en faveur de son fils aîné, le prince Victor, en ce moment élevé au lycée Chateaubriand.

Cela nous paraît une plaisanterie. Le principe héréditaire implique que la naissance seule constitue le droit. Nul ne peut en modifier l'ordre, et le plébiscite de 1870, ratifiant le sénatus-consulte, a réglé la succession. L'héritier impérial est donc l'ancien député républicain élu à Ajaccio. C'est drôle! Le Temps dit que le parti bonapartiste, qui formait une sorte de tout en se concentrant dans un jeune homme on dont ignoraient encore les tendances, les vœux, les mérites, va nécessairement s'émietter. Chacun de ceux qui le composent va aller là où l'appellent ses affinités naturelles.

Ce journal ajoute: Peut-être le parti impérialiste cherchera-t-il à se relever du coup qui vient de l'atteindre; peut-être tentera-t-il de maintenir ses espérances et de donner un successeur politique à la cause victorienne de Zouloùs. Nous ne savons, à cet égard, ce qui va être résolu par les chefs du parti; mais peu importe quelle sera leur décision. Alors même que l'état-major du bonapartisme, depuis M. Rouher jusqu'à M. de Cassagnac, viendrait à s'accorder sur le choix d'un prétendant, la situation du parti, telle que l'a faite la mort du jeune prince, ne serait pas modifiée; ce serait toujours une situation perdue.

Ce journal ajoute: Peut-être le parti impérialiste cherchera-t-il à se relever du coup qui vient de l'atteindre; peut-être tentera-t-il de maintenir ses espérances et de donner un successeur politique à la cause victorienne de Zouloùs. Nous ne savons, à cet égard, ce qui va être résolu par les chefs du parti; mais peu importe quelle sera leur décision. Alors même que l'état-major du bonapartisme, depuis M. Rouher jusqu'à M. de Cassagnac, viendrait à s'accorder sur le choix d'un prétendant, la situation du parti, telle que l'a faite la mort du jeune prince, ne serait pas modifiée; ce serait toujours une situation perdue.

Les prétendants sérieux ne se font pas dans un cénacle; c'est l'histoire qui les fait. C'est une longue succession d'événements qui leur crée leur rôle et les met en vue. Ces événements avaient donné au fils de Napoléon III la place de prétendant; mais ne l'ont donné à aucun autre membre de la famille impériale, et ce n'est pas une délégitimation de quelques hommes s'acharnaient après une impossible réurrection qui pourrait faire violence aux lois les plus inéluctables de l'histoire.

Politiquement, remarque le Constitutionnel, la mort du jeune prince est un événement d'une gravité capitale, et qui peut avoir sur notre situation intérieure une influence extrême. Un immédiat avenir va nous montrer quelle grande place tenait dans ce monde cet enfant, tué par les Zouloùs. Il était une clef de vote par sa qualité, par son nom et par la précoce autorité qu'il avait prise sur son parti.

Devant une fin aussi tragique, disent les Débats, nous ne nous souvenons que d'une chose, c'est que le prince Louis-Napoléon était Français et qu'il est tombé en soldat. Aussi nous inclinons-nous respectueusement devant cette mort, comme nous ferions devant celle de tout enfant de la France frappé en combattant pour une nation amie.

Celui qui vient d'être tué par les Zouloùs, lissons-nous dans le Rappel, aurait pu revenir du Cap sans danger pour la République. Mais sa disparition des bonapartistes leur dernier prétexte d'espérer. C'est l'achèvement, l'empire était mort, il est entermé.

Le Figaro ne se dissimule pas que le parti bonapartiste, au moins tel qu'il est constitué, va traverser une crise décisive: Le système de l'appel au peuple, qui a fait à la fois sa force et sa faiblesse, se brêtera difficilement à la combinaison, dès à présent mise en avant et qui fait passer sur la tête du prince Victor Bonaparte, fils aîné du prince Napoléon, les droits éventuels qu'on attribue au fils de Napoléon III, sans souci de la doctrine plébiscitaire.

La situation, en somme, ne présente que des ténébreux d'où surgit une seule lumière, à notre sens, jamais le devoir des conservateurs non républicains n'a été plus net et plus précis: grouper leurs espérances autour de l'idée monarchique représentée par le comte de Chambord et par le comte de Paris, son héritier. Cela ou la République, il n'y a plus rien à réver ou à vouloir en dehors, au point de vue des principes que les conservateurs veulent défendre et croient en danger.

On lit dans l'Univers: « Bien que nous ne soyons pas de ceux qui rattachent l'avenir de la France à l'héritier des Napoléon, nous sommes trop profondément émus du coup que vient de frapper la Providence pour tenter d'apprécier des aspirations qui ont été plus net et plus précises: grouper leurs espérances autour de l'idée monarchique représentée par le comte de Chambord et par le comte de Paris, son héritier. Cela ou la République, il n'y a plus rien à réver ou à vouloir en dehors, au point de vue des principes que les conservateurs veulent défendre et croient en danger.

Le Monde dit: « Devant cette tombe soudainement ouverte, et d'où sort la grande et perpétuelle leçon de la fragilité des espérances et des calculs des hommes, l'esprit de parti se fait les âmes chrétiennes prient pour que Dieu ait en sa miséricorde l'âme vaillante de ce jeune prince; innocent des malheurs qui ont rendu trop célèbre le nom qu'il portait, il s'est montré digne de respect par ses sentiments et par ses actes.

« Sa courte vie, à peine échappée de l'enfance s'est passée presque silencieusement, à la façon des ombres; elle laissera un souvenir qui sera toute dans cette mort courageuse et pleine d'honneur.

« Que Dieu ait son âme, et que Dieu soutienne aussi cette mère si cruellement frappée, qui perd à la fois un fils unique tendrement aimé et l'unique espoir de son parti.

Le principal organe légitimiste l'Union, publie un article dont voici la partie principale: « Nous ne laisserons pas échapper une parole qui pourrait marquer une usurpation sur le domaine que Dieu se réserve dans la conduite des choses humaines. Aussi bien l'événement nous sollicite au silence et à la méditation. Les clartés soudaines que la puissance divine fait jaillir

sortez. J'aime mieux vous abandonner l'argent que vous m'avez pris de d'être mélangé, même comme plaignant, à une affaire de vol, et je suppose que maintenant vous ne vous avisez plus d'aller chez le commissaire.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 22 JUIN — 37 —

LA VIEILLESSE

DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGOBEY PREMIERE PARTIE

M. LECOQ se décroche I.

Il lui déplaisait de livrer ses traits charmants à un industriel qui peut les reproduire autant de fois qu'il lui convient et vendre la reproduction au premier venu.

Elle voulait garder son visage pour ceux qu'elle aimait.

Et sa jalousie s'éveillait déjà. Cet inconnu venait de lui dire que le portrait était celui d'une femme, et cette femme devait être jolie, puisqu'il pouvait s'y tromper et la prendre pour Thérèse.

Pourquoi Louis sous-entend-il précieusement cette image? Et s'il hésitait à avouer que le portrait-lui appartenait, était-ce donc parce qu'il cherchait à cacher à sa fiancée une infidélité, une trahison?

L'imagination des jeunes filles va vite, et celle de Thérèse se forgeait déjà de dévotantes suppositions.

Mme Lecomte n'avait pas tout à fait les mêmes raisons de s'alarmer, et pourtant cette scène la troublait et l'inquiétait.

Je croyais que c'était votre ressemblance, sans quoi je ne me serais pas permis...

— Donnez! interrompit le jeune homme; ce portrait est à moi.

— Et les billets de banque aussi... et le portefeuille aussi... je sais ça, et je vais tout vous rendre, mon cher monsieur... et sans récompense, je vous l'ai déjà dit... on n'est pas riche, mais on est honnête...

— Je n'en doute pas, dit Louis d'une voix étranglée, et je vous prie de me remettre ce...

— Quand je dis sans récompense, je me vante, reprit l'inconnu. J'en demande une... qui ne vous coûtera pas cher... la permission de regarder la photographie... la figure d'une belle personne, ça fait toujours plaisir à voir.

— Je vous le défends, cria M. de Gentilly en s'élançant pour saisir la fatale carte. L'inconnu ne se laissa point arracher. Il recula prestement, et il eût tôt fait de mettre la table entre lui et le propriétaire du carnet de poche.

Puis exposant le portrait à la lumière d'une lampe, il se pencha pour la contempler de plus près.

Cependant Thérèse, émue jusqu'aux larmes, s'approchait lentement de son fiancé et murmurait à son oreille:

— Pourquoi donc tenez-vous tant à ce que personne voie ce portrait?

— Et comment il se taisait: — Répondez-moi, Louis, dit-elle avec effort... répondez-moi... par pitié... Je souffre tant...

— En voilà du neuf... et du curieux! s'écria tout à coup le visiteur. Ah! par

exemple, je ne me doutais pas de celle-là! — Qu'y a-t-il donc, monsieur? demanda Mme Lecomte toute tremblante.

— Parbleu! il n'y a que cette figure-là, c'est justement celle de la femme assassinée.

— Que dites-vous?... ce n'est pas possible, balbutia la veuve.

— Oh! je ne peux pas m'y tromper, ma bonne dame. Je viens de le voir à la Morgue, et il me semble que je la vois encore.

Une tête comme la sienne, ça ne s'oublie pas... il n'y en a pas de pareilles... On n'en fait plus comme celle-là... C'est bien elle.

Thérèse, prête à défaillir, se laissa tomber dans un fauteuil.

— Et le photographe ne l'a pas manquée, continua l'homme; et est... jusqu'à un signe noir qu'elle a sur la joue gauche... Monsieur, qui la connaît comme moi, doit s'en souvenir... et le costume est le même... Une robe garnie de dentelles... On dirait qu'elle a posé une heure avant qu'on ne la tuât... Et la carte qu'on lui a clouée sur son portrait... la dame de pique... sur son portrait, elle la tient à la main...

— C'en est trop, dit M. de Gentilly en s'avancant les poings fermés vers l'inconnu; je suis décidé à ne pas tolérer plus longtemps vos impertinents bavardages.

Rendez-moi ce carnet, et sortez sur le champ, ou sinon...

— Sinon, quoi? demanda l'étrange personnage en remettant le portrait dans le portefeuille et le portefeuille dans sa poche.

— Je vais appeler quelqu'un qui m'aidera à vous le reprendre de force et à vous jeter à la porte.

— Louis, je vous en supplie! s'écria Mme Lecomte.

— Je ne vous conseille pas d'essayer, dit froidement l'homme. D'abord, j'ai la poigne solide et vous ne me faites pas peur, quand même vous auriez pour aide le vieux qui m'a amené ici. Ensuite, il pourrait vous en cuire, car j'ai tout droit chez le commissaire de police.

M. de Gentilly était pâle de colère. Il vint livide et il dit d'un ton saccadé:

— Si vous osez y aller, je dirais à ce commissaire que vous êtes un voleur... et je le prouverais, entendez-vous! car ce portefeuille m'a été pris dans la poche d'un vêtement qu'on a coupé pour me voler et que je puis montrer... Il porte encore la fente que vous y avez faite... Oui, vous l'avez volé à la Morgue, et à quelques heures à peine et l'objet volé est entre vos mains... C'est clair, ce me semble... Je m'étonne de votre impudence, et j'aurais mis fin beaucoup plus tôt à la comédie que vous jouez ici depuis vingt minutes, si je n'avais tenu à épargner à madame et à mademoiselle Lecomte une scène pénible.

— Oh! si ça n'avait dépendu que de moi, tout se serait passé en douceur, dit le visiteur avec un calme parfait. Respectez les dames, et je n'aime pas le bruit. C'est vous, mon cher monsieur, qui vous emportez comme une soupe au lait.

— Assez, cria le jeune homme expérimé par ces airs familiers; rendez-moi ce portefeuille, ou gardez-le, peu m'importe, mais

sortez. J'aime mieux vous abandonner l'argent que vous m'avez pris de d'être mélangé, même comme plaignant, à une affaire de vol, et je suppose que maintenant vous ne vous avisez plus d'aller chez le commissaire.

L'intrus ne répondit pas, mais il ne fit pas mine de gagner la porte.

Après avoir empêché le portefeuille, il venait de bouter son cer précieux objet sa longue redingote, et il tournait son chapeau d'un air embarrassé, qui contrastait avec l'aplomb dont il avait donné tant de preuves depuis son entrée.

L'excellente Mme Lecomte, encore palpitante des émotions de cette scène, se remémorait peu à peu, et ne pouvait pas s'empêcher de penser que l'attitude du personnage n'était pas celle d'un drôle convaincu d'un méfait.

Thérèse, accablée, courbait la tête et rêpétait tout bas:

— Il avait sur son œil le portrait de cette femme! Il l'a donc aimé!

— Eh bien! qu'attendez-vous donc encore pour nous dériter de votre présence? reprit M. de Gentilly d'un air menaçant.

— Je vais vous dire, mon cher Monsieur, bien dans la tête que je n'ai rien sur la conscience. Je crois bien qu'on vous a volé le portefeuille; mais alors il faut que le voleur l'ait perdu, car pour sûr je l'ai trouvé.

— Si Monsieur vous l'avait pris, il ne vous l'aurait pas rapporté, fit observer la veuve qui ne demandait qu'à tout concilier.